



## Corse: Le Padduc, plan d'aménagement et de développement durable, a été adopté

Publié le 02.10.2015

**ENVIRONNEMENT** Le document est élaboré depuis quatre ans...



*Vue aérienne du port et de la ville d'Ajaccio, le 2 septembre 2013 en Corse. - Pascal Pochard  
Casabianca AFP*

L'Assemblée de Corse a adopté vendredi un [Plan d'aménagement et de développement durable \(PADDUC\)](#), véritable projet de société devant assurer l'équilibre entre la préservation de l'environnement et le développement économique et social de l'île.

Le plan a été adopté par 36 voix, 22 de gauche et 14 nationalistes, sur 51 au terme de deux jours de débats. Douze élus, 10 de droite, une de gauche et un nationaliste, ont voté contre et 3 élus, 2 de droite et une de gauche ont été absents lors du scrutin.

## « La Corse (...) sur les rails du développement »

Pour la première fois dans l'histoire de la Corse, [ce document de 3 000 pages a été élaboré depuis quatre ans](#) par les élus assistés d'experts et soumis à consultation et enquête publiques. La conseillère exécutive chargée de la préparation et la rédaction de ce document, Maria Guidicelli, s'est félicitée lors du vote qu' « enfin la Corse soit sur les rails du développement » et « assure pour la première fois sa capacité à s'engager sur la voie d'un avenir meilleur ».

Les onze élus nationalistes modérés de la coalition Femu a Corsica (Faisons la Corse) ont voté pour le texte estimant par la voix de leur dirigeant Jean-Christophe Angelini que son adoption est « un compromis qui permet une rupture avec un modèle de société qui nous conduisait à l'abîme ». Trois des quatre élus indépendantistes ont voté pour et un contre.

## Enrayer la spéculation foncière et immobilière

Le PADDUC, qui sanctuarise notamment 105 000 hectares réservés exclusivement à l'agriculture, doit permettre, selon ses promoteurs, [d'enrayer la spéculation foncière et immobilière](#) tout en permettant un développement économique équilibré non axé sur le tout tourisme et le BTP.

La droite a qualifié ce document, auquel ses opposants reprochent sa complexité, de « carcan » porteur de « contraintes juridiques », selon les termes de Stéphanie Grimaldi (Les Républicains) élue territoriale et maire du village de La Porta, en Castagniccia (Haute-Corse). Considérant que ce document « est plus qu'attaquable », elle a prédit qu'il se « retrouverait entre les mains du juge administratif ».